

**MAIRIE DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, Place Amouroux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
Tel 04 73 96 70 05
mairie@montaigut-le-blanc.fr



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du mardi 3 février 2026

Présents : Jérémie Jacquart, Philippe Mougel, Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marilyne Namyst, Maurice Levet, Christelle Monier, Rémi Cholley, Karine Chambeaud, Marie-Pierre Amouroux.

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume

Secrétaire de séance : Philippe Mougel

Ouverture de la séance à 20 h 15

Validation du projet de nouvelle école

Jérémie Jacquart, conseiller délégué au projet de nouvelle école, présente l'avancement des études et de l'avant-projet définitif. Le permis est déposé.

Le montant visé pour le projet est de 2,530 millions d'euros hors taxes travaux (en euros constants). Celui du projet présenté par les architectes est actuellement de l'ordre de 2,667 millions d'euros.

Plusieurs pistes sont évoquées puis débattues pour diminuer le coût du projet ou pour l'améliorer :

- Cuisine : ne pas mettre en œuvre une partie des cloisons et supprimer à ce stade la hotte de cuisson et de compensation (économie potentielle de 30 000 euros).
- Économiser sur les brise-soleil orientables (- 5 000€), sur le couloir des locaux techniques (- 20 000€), sur la taille des locaux techniques (- 15 000€).
- Ajouter un terrain de jeux de ballon en bordure du site de l'école (+ 30 000 euros) accessible côté école mais aussi depuis le parking de la piscine pour un public extérieur, en dehors des horaires scolaires.
- Installer des panneaux solaires, accordés par l'architecte des bâtiments de France (+ 12 000 euros).
- Prévoir un plancher chauffant/refroidissant pour toute l'école (61 200 euros) ou seulement les classes si c'est possible (40 000 euros ?)

- Opter pour du béton sur cour (+ 9 000 euros) qui renverra beaucoup moins de chaleur que du bitume
- Faire entretenir les plantations et le toit végétalisé sur une 2^e année supplémentaire (+ 2 800 euros).

Après débats, le conseil municipal décide privilégier les options suivantes : aménagement minimal de la cuisine tant qu'elle ne sert qu'au réchauffage, économiser sur les BSO et sur les locaux techniques (taille et couloir), installation de panneaux solaires et d'un plancher chauffant/refroidissant au minimum dans les classes, opter pour du béton sur cour, garantir l'entretien des végétaux durant deux ans.

Ces choix permettent de rester dans une enveloppe de 2,7 millions d'euros (HT).

Installation de la fibre à Gourdon et Reignat

Le maire rappelle que la connexion à la fibre de Gourdon et des dernières maisons de Reignat devait se faire début 2025 avec installation sur poteaux et que le conseil municipal avait alors voté l'obligation d'enfouir les réseaux. Les travaux, menés par la société Circet, ont toutefois été retardés, sans information fournie à la municipalité. Le maire souhaite reprendre contact à ce sujet avec Auvergne Numérique comme tous les villages du Puy-de-Dôme sont censés être connectés à la fibre d'ici la fin de l'année. Il demande au Conseil Municipal de renouveler son souhait que les nouveaux réseaux pour connecter Gourdon et la sortie Ouest de Reignat soient tous enterrés pour préserver la beauté des deux sites. Après avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE à l'unanimité de l'obligation de l'enfouissement des réseaux de fibre le long de la route communale de Gourdon ainsi qu'à la sortie Ouest de Reignat.

La séance est levée à 23 h 45.

Prochain conseil : vendredi 27 février 2026 à 19 h 00.

Le secrétaire de séance,

Philippe MOUGEL

